EST-IL PERMIS DE VISITER LES TOMBES SEULEMENT POUR INVOQUER ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Erreurs dans la croyance





Est-il permis de visiter les tomber seulement pour invoquer ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 0min 28

Question :
Qu'Allah vous récompense. Le questionneur dit : est-il permis de visiter les tombes seulement dans le but d'invoquer ?

Réponse :

Quelle invocation ? Si l'invocation est pour les morts alors oui. Il les visite afin de les saluer et d'implorer pour eux le pardon et la miséricorde, ceci est une bonne chose. Quant au fait de les visiter pour que tu invoques pour toi-même auprès des tombes en pensant que c'est une cause d'exaucement des invocations, alors ceci est une innovation et un moyen menant à l'association.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

Traduit et publié par an-nassiha.com